



Droit aux allocations chômage

Par **lily02**, le **17/09/2012 à 10:24**

Bonjour,rnrnA la suite d'une démission pour mutation professionnelle de conjoint (de la Réunion vers la métropole), je me suis inscrite à mon arrivée dans le département (depuis le 1er Août 2012) au pôle emploi afin de retrouver un poste et toucher mes indemnités chômage (pas de salaire depuis le 11 juin 2012). Je suis infirmière et j'ai travaillé 9 mois au sein d'un EHPAD régi par un CCAS, qui ne cotisait pas à l'assurance chômage... Le pôle emploi me rétorque donc, bien que cela fasse 12 ans que je travaille, qu'il se base sur cette période d'emploi et que ce ne sera pas à eux mais au CCAS de la Réunion de me verser mes allocations. Ils m'envoient pour cela une Demande d'Attestation Mensuelle d'Actualisation que je dois moi-même envoyer au CCAS, ce que je fais sous pli recommandé avec accusé réception, ils le reçoivent le 31 août 2012. Depuis je les harcèle pour qu'ils veuillent bien remplir et renvoyer le dit papier, je le reçois enfin samedi 15 Septembre, et je rappelle le pôle emploi qui me dit que ça peut bien prendre 10 jours avant que je sois payée!!!!rnrnCe qui m'effraie c'est que sur la demande d'attestation, il est écrit à l'employeur qu'il lui appartient de me verser "éventuellement" des allocations chômage!!!rnrnS'il vous plaît dites-moi quel recours est-ce que j'ai dans ces conditions s'ils ne me versent rien???rnrnMerci d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.